



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme du baccalauréat 2021

Question écrite n° 20493

Texte de la question

M. Gilles Le Gendre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la répartition géographique des douze spécialités proposées dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021. De nombreux lycéens parisiens déplorent de ne pouvoir choisir leurs spécialités en fonction de leurs souhaits et aptitudes. Ils le font davantage pour des raisons de proximité géographique ou par défaut, en raison d'un manque de place dans les lycées proposant les spécialités de leur choix. En effet, seules sept spécialités sur les douze prévues par la réforme, sont proposées au sein d'un même réseau d'établissement. Les cinq autres spécialités - biologie-écologie, arts, littératures et cultures de l'Antiquité, numérique et sciences informatiques, sciences de l'ingénieur - sont proposées plus rarement, incitant certains lycéens à renoncer à ces spécialités et, par conséquent, à leur projet professionnel. Cette situation est fréquente pour les lycéens parisiens qui ont fait le choix de la spécialité sciences de l'ingénieur. Cette dernière est souvent dispensée par deux lycées seulement pour un même district de Paris. Dès le dépôt des dossiers de candidatures, ces établissements sont contraints de prévenir les élèves et leurs parents qu'ils ne pourront certainement pas accueillir des élèves extérieurs à leur lycée par manque de place, leurs propres élèves étant prioritaires. Ainsi, il souhaiterait savoir si la perspective d'augmenter les classes dans ces cinq spécialités dans les districts soumis à une forte demande comme Paris est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Le Gendre](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20493

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5462

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)